

LIBÉREZ ARNON NAMPHA !

Arnon Nampha, poète et avocat des droits humains, a été condamné à quatre ans de prison et à une amende de 20 000 bahts thaïlandais (environ 773 CAD) le 26 septembre 2023 pour avoir enfreint l'article 112 du Code pénal thaïlandais (lèse-majesté).

Son délit : un discours prononcé lors d'un rassemblement public le 14 octobre 2020, où il appelait à des réformes de la monarchie.

Ce jugement est le premier parmi 14 accusations de lèse-majesté auxquelles il fait face, chaque charge pouvant entraîner une peine de 15 ans de prison.

En tant qu'avocat militant, Nampha est reconnu pour défendre des affaires complexes où les droits humains sont en jeu. Arrêté pour la première fois en août 2020, il a passé 337 jours en prison avant d'être libéré sous caution en février 2022.

PEN International a publié des traductions de ses discours en 2021, marquant son rôle dans la lutte pour la liberté d'expression en Thaïlande.

Signez la pétition dès maintenant et demandez l'annulation des charges qui pèsent sur Arnon Nampha !

**AMNISTIE
INTERNATIONALE**



En écrivant mon courriel, j'accepte qu'Amnistie internationale m'envoie des informations et des actions sur les droits humains. À tout moment, il est possible de retirer mon consentement. Les courriels et numéros de cellulaire ne seront pas envoyés au destinataire de la pétition.

	H/F/ Autre (optionnel)	Prénom, nom de famille (lettres moulées) (obligatoire)	Code postal (obligatoire)	Signature (obligatoire)	Année de naissance (obligatoire)	Courriel*	Numéro de cellulaire*
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							

SIGNEZ EN TOUTE CONFIANCE :

Selon les règles sur la vie privée d'Amnistie internationale, vos noms, adresses, téléphones et courriels sont confidentiels et ne seront pas échangés ou vendus.

Merci d'imprimer cette pétition en 11x17 pouces (Tablet/Ledger) Faire signer uniquement sur le recto pour des raisons logistiques.

RETOURNEZ LES PÉTITIONS AVANT LE 30 DÉCEMBRE

2024 À : Ruben Salazar,
Amnistie internationale Canada francophone,
50 rue Ste-Catherine O, bureau 500, Montréal,
H2X 3V4

Coordonnées de la personne envoyant la pétition:

Nom: _____

Courriel: _____

Nom et no groupe: _____